

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2022/148**

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

**Absents excusés :** Albert BEGUE et Laurent LAGES

**Objet :** Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Gazave pour le financement de travaux de réhabilitation de la grille de la salle des fêtes (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Gazave sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 384 € à la CCPL pour l'opération : travaux de réhabilitation de la grille de la salle des fêtes pour l'exercice 2021 et 2022,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux de réhabilitation de la grille de la salle des fêtes	4 920.00 €	Fonds de concours CCPL	2 384.00 €
		Autofinancement commune	2 536.00 €
<b>Total</b>	<b>4 920.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 920.00 €</b>

Madame Céline CASSAGNEAU, Maire de la commune de Gazave, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

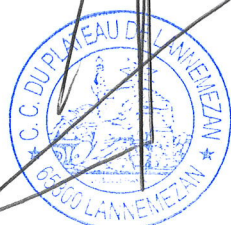
- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 384 € à la commune de Gazave pour le financement de l'opération de travaux de réhabilitation de la grille de la salle des fêtes.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance  
Alain PIASER

Affichée le  
23 NOV. 2022



Accuse de réception en préfecture  
065-200070787-20221108-2022-148B-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022